

INFORMATION SUR LE MÉCÉNAT D'ENTREPRISE ET LE DON AUX ASSOCIATIONS



LABEL CLUB
FÉMININ
LABEL CLUB
MASCULIN

ÉLITE
ETOILE D'OR



PARTICULIERS – ENTREPRISES

AIDEZ L'ASSOCIATION À SE FINANCER GRACE AUX DONNÉS !

Contact : Arnaud Brethomé au **06 70 74 64 08**

president@vertoubasket.fr

Vous êtes un particulier dans le cadre du dons aux œuvres.

Association de loi 1901, reconnue organisme d'intérêt général à caractère sportif, Vertou Basket est habilitée à recevoir des dons. **Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt correspondant à 66% de votre don**, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Par exemple, vous faites un don de 100€, votre réduction d'impôt s'élève à 66€, ramenant votre participation nette à 34€.

Si la réduction est supérieure au montant de votre impôt, vous pouvez reporter l'excédent pendant 5 ans. De même, si le versement dépasse 20% du revenu imposable, la réduction pourra s'appliquer sur l'excédent les années suivantes.

Vous êtes une entreprise dans le cadre du mécénat.

Association de loi 1901, reconnue organisme d'intérêt général à caractère sportif, Vertou Basket est habilitée à recevoir des dons dans le cadre du mécénat d'entreprise. Ce dispositif permet à toute entreprise d'effectuer des dons en numéraire mais également en nature (marchandise, mise à disposition de personnel).

Quelle-soit la forme de don, l'entreprise versante bénéficie d'une **réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés correspondant à 60% du versement effectué** dans la limite de 5% du chiffre d'affaire HT.

Par exemple, votre entreprise fait un don de 1000€, la réduction d'impôt s'élève à 600€, ramenant votre participation nette à 400€.

Toutefois, lorsque le montant de la réduction d'impôt excède le montant de l'impôt à acquitter, le solde non imputé pourra être utilisé pour le paiement de l'impôt dû au titre des cinq exercices suivants. De même, pour les versements dépassant 5% du chiffre d'affaire HT, il pourra être appliqué la réduction de 60% sur l'excédent correspondant sur les cinq exercices suivants.

Quelle contrepartie pour l'entreprise « Mécène » ?

Dans le cadre du mécénat, Vertou Basket propose d'associer le nom de l'entreprise versante aux opérations réalisées par le club.

Par exemple, le nom, le logo ainsi que les coordonnées de l'entreprise peuvent être apposés sur un panneau autour du terrain, sur les équipements sportifs, ou sur les supports de communication : programmes de match, affiches, site internet vertoubasket.fr, etc.



Mme / M. / Société :

Adresse :

.....

Téléphone :

Email :

Pour soutenir l'association Vertou Basket dans son projet sportif,

je fais un don de€

A réception de votre règlement il vous sera remis un reçu fiscal

Vertou Basket - 4 ter rue Alexandre Arnaud 44120 Vertou

Retrouvez toutes les informations, actualités et contacts sur notre site vertoubasket.fr !